

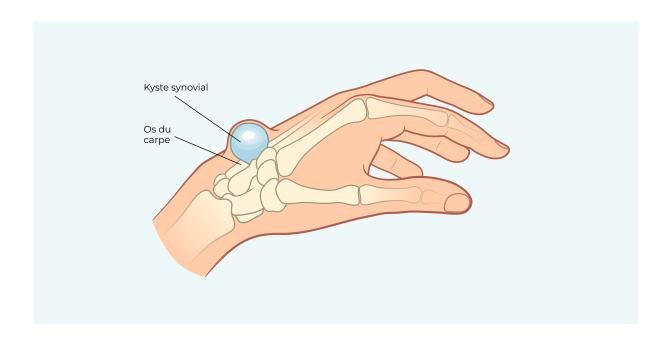
Le kyste synovial

Il s'agit d'une **tuméfaction** remplie de **liquide synovial** d'origine articulaire (kyste arthrosynovial du poignet ou des doigts), ou provenant de la gaine des tendons (kyste ténosynovial).

Dans la grande majorité des cas, l'apparition est spontanée sans cause sous-jacente. Parfois, ils peuvent être en rapport avec des fissures ligamentaires ou de l'arthrose.

Il s'agit d'une **pathologie bénigne**, mais dont l'évolution est imprévisible (disparition spontanée ou variation de volume).

La chirurgie est proposée en cas de douleurs ou de gêne fonctionnelle. Un kyste arthrosynovial peut récidiver après chirurgie (10 % des cas).





Kyste localisé au niveau du poignet

Immobilisation

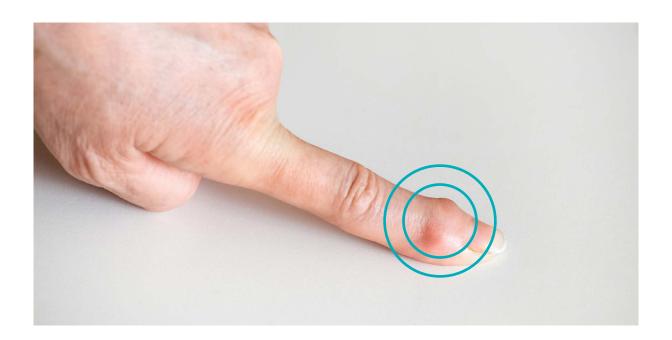
Après l'intervention, pour un kyste localisé au niveau du poignet, une **immobilisation plâtrée** peut être requise, suivie du port d'une **orthèse** de poignet jusqu'à **6 semaines** post-opératoires, en fonction du choix du chirurgien.

Arrêt de travail

Un arrêt de travail entre **3 et 6 semaines** est demandé, en fonction de votre activité professionnelle (travail manuel ou non).

Rééducation

Dans la plupart des cas, une rééducation n'est pas nécessaire.



Kyste localisé au niveau d'un doigt

Immobilisation

Pour un kyste localisé au niveau d'un doigt, il n'y a pas d'immobilisation requise.

Arrêt de travail

Un arrêt de travail **jusqu'à 2 semaines** peut être nécessaire jusqu'au retrait des fils, en fonction de votre activité professionnelle.

Rééducation

Dans la plupart des cas, une rééducation n'est pas nécessaire.